

Mairie d'Autrêches
10 rue du Point du Jour
60350 - Autrêches

Tel : 03 44 42 11 04
Mail : mairie.autreches@orange.fr



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 OCTOBRE 2023

MEMBRES PRÉSENTS :

Tous à l'exception des excusés et absents cités ci-après.

Excusés et représentés : MM. Loïc WYSOCKI, Christian LEFEVRE.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 31 août 2023.

Accord à la majorité des membres présents et représentés.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que du matériel d'entretien va être mis en vente selon l'estimation des machines ci-après :

MACHINE	ESTIMATION	PRIX PROPOSES
TRACTEUR	10 000 €	7 500 €
REMORQUE	1 000 €	800 €
PULVERISATEUR	250 €	200 €
TONDEUSE 3 POINTS SITREX	1 200 €	1 000 €
ROTO BROYEUR MAJAR	900 €	700 €

La priorité sera faite aux habitants de la commune désireux de faire une acquisition.

Un nouveau tracteur et du matériel adapté ont été acquis au cours du second semestre 2023 et pour cela il convient de les amortir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de les amortir sur 15 ans.

Monsieur Le Maire informe que les Assurances SMACL assurent la collectivité pour la responsabilité civile de la commune, des bâtiments communaux, le matériel roulant mais que les agents ne sont pas couverts pour les risques statutaires. Il convient donc d'y adhérer pour couvrir ces risques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande son adhésion immédiatement à l'unanimité.

Monsieur Le Maire explique que des aménagements sécuritaires matériels et visuels doivent être envisagés au niveau des abri bus et devant l'école. Pour cela des demandes de subventions seront sollicitées. Ces aménagements sont approuvés à l'unanimité.

Création d'un jardin public pour le scolaire par Edwige LAVOGEZ en qualité de formatrice en horticulture.

Pourquoi un potager à l'école ? Il est bénéfique pour tous et notamment pour les enfants de réaliser une activité extérieure en lien avec le vivant, tant pour le physique, le moral et pour l'estime de soi. Il est pédagogique de réaliser une activité manuelle, visuelle qui progresse au fil du temps, qui a un but alimentaire et permet de développer les connaissances

transversales comme connaître les saisons, observer les conditions météorologiques... Il permet aux enfants d'observer la nature, d'en prendre soin et d'avoir des connaissances sur l'agriculture, notamment biologiques, stimule les sens : toucher, vue, odorat, goût, ouïe...

Ce projet a été validé selon le vote suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1	0

Création d'un verger. Monsieur le Maire informe que la commission des travaux envisage la création d'un verger dans le but de valoriser un espace délaissé, de créer un espace de rencontres et de convivialité encourageant les relations sociales entre les habitants d'Autrêches (moment de cueillettes en commun). Etre un support à l'enseignement pour l'école, sensibiliser la population aux arbres fruitiers en organisant des animations culturelles au sein du verger (moments de dégustations ateliers de taille, exposés sur la biodiversité, ateliers de création et installation de nichoirs et / ou hôtels à insectes. Partager gratuitement une production fruitière comestible, créer un îlot de fraîcheur propice à la balade.

Maison Adriane sise rue du Point du Jour va être réhabilitée et déplacée sur le terrain de tennis. Cette proposition est validée par le conseil municipal à l'unanimité.

Une subvention d'un montant de 2 500 € allouée au CCAS a été validée à l'unanimité sur l'exercice 2023.

Une subvention d'un montant de 300,00€ à l'association du comité des fêtes d'Autrêches sur l'exercice 2023.

Fête foraine : une consultation sera effectuée auprès des habitants de la commune pour savoir si cette manifestation peut être pérennisée ou remplacée par une journée intergénérationnelle ouverte à tous les habitants comportant de nouvelles animations. A l'issue de ce questionnaire, une décision sera prise au prochain conseil municipal.

Nouveau règlement intérieur pour les locations de la salle polyvalente : Le règlement actuel étant obsolète portant la signature de Monsieur LETOFFE Jean-Claude, ancien Maire, il convient de le remplacer. Mme Suzy LAPORTE fait savoir qu'elle a mis en place un nouveau règlement qui annule et remplace le précédent datant de 2015.

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Présidente de l'Association du Comité des Fêtes d'Autrêches, Mme Elodie LEFEVRE, informant la création de ladite association.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30